

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4045

objet : **Tunnels et bornes - Prestations de nettoyage des équipements de contrôle d'accès, de signalisation dynamique et fixe, des luminaires, des niches techniques et de sécurité, enlèvement de tags et affiches - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3230 en date du 23 mai 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de nettoyage des équipements des tunnels et bornes.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 janvier 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Renosol Sud-est pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 25 000 € HT minimum et 100 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour le nettoyage des équipements des tunnels et des bornes et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Renosol Sud-est pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC et maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,